



Nombre de délégués  
en exercice : 56

REPUBLIQUE FRANÇAISE



## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

SEANCE DU 24 FEVRIER 2020

A la suite d'une convocation en date du 18 février 2020, les membres composant le Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif, 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 24 février 2020 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : **25**

Mesdames, Messieurs, Alain FLAUS, Jean-Claude HOLTZ, Gilbert SCHUH, Jean-Luc JEHIN, Jean-Charles GIOVANELLI, Véronique PREIS, Günther KAUSCHKE, Joël NIEDERLAENDER, Denis NILLES, Hubert BOURING, Roland ROTH, Claude DECKER, Cyrille FETIQUE, Bernard CLAVE, Gabriel WALKOWIAK, Claude SCHÄFER, Mireille STELMASZYK, Simone RAMSAIER, Hubert BUR, André DUPPRE, Éric HEMMERT, Francis SIDOT, Jean-Victor STARCK, Philippe SCHUTZ, Jean MATHIA.

✓ Absents représentés par leurs suppléants : **10**

Mesdames, Messieurs, Laurent KALINOWSKI (représenté par Brigitte HOUEE), Jean-Paul HILPERT (représenté par Daniel FRITZ), Sébastien LANG (représenté par Romuald YAHIAOUI), René STEINER (représenté par Antoine FRANKE), François GATTI (représenté par Pierrot MORITZ), François TROMBINI (représenté par Christiane MULLER), Pascal RAPP (représenté par François BLANCHOT), Jean-Luc LUTZ (représenté par Roger HEIM), Dominique LIMBACH (représenté par Francisco VICO), Pierre LANG (représenté par Patricia HELLE).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

✓ Absents ayant donné procuration : **5**

Mesdames, Messieurs, Guy BORN (procuration à Mireille STELMASZYK), Frédéric MULLER (procuration à Claude SCHAFER), Francis VOGT (procuration à Eric HEMMERT), Valentin BECK (procuration à Gabriel WALKOWIAK), Alain ZIMMERMANN (procuration à Jean MATHIA).

✓ Absents et absents excusés : **16**

Mesdames, Messieurs, Jean-Bernard MARTIN, Serge STARCK, Gabriel MULLER, Danièle STAUB, Victor MICHEL, Raphaël GARCIA-CANO, Guy JACQUES, Bernard PETRY, Jean-Marie EYERMANN, Christian SCHWALBACH, Salvatore FIORETTO, Marc SENE, Christian WEIRICH, Jean-Paul TINNES, Roland GLODEN, Gabriel KOPP.

-----

### 10. MARCHES PUBLICS

**OBJET : LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA REALISATION DE LA PRESTATION DE TRI DES FIBREUX**

Le Conseil Syndical,

EXPOSE que des apports de papiers et de fibreux sont directement acheminés sur le centre de tri de Sainte-Fontaine (hors dispositif de collecte des sacs orange).

Ce gisement provient des bennes de déchèteries et des bornes d'apport volontaire.

Ces apports sont en constante augmentation notamment avec le déploiement des bornes à fibreux sur les CA de Forbach Porte de France, Sarreguemines Confluences et Saint-Avold Synergie.

En 2018, un premier marché pour le tri des fibreux avait été lancé. En effet le mode d'exploitation du centre de tri ne permettait pas d'effectuer cette prestation dans les heures de fonctionnement normal du site.

CONSIDERANT que la prestation externalisée prend fin en juin 2020.

A cette échéance se rajoute l'arrêt de l'activité de tri des recyclables sur le site de Sainte Fontaine qui est programmé pour le 2<sup>e</sup> semestre 2020.

Il est ainsi proposé de relancer un marché pour le tri des fibreux.

CONSIDERANT qu'à périmètre constant pour la collecte des fibreux en apport volontaire, les tonnages mensuels à trier sont de l'ordre de 350 à 400 tonnes. Aussi l'enveloppe financière 2020 devrait être inférieure à 120 000 € HT et celle de 2021 inférieure à 240 000 € HT.

CONSIDERANT que cette estimation dépasse le seuil de passation des marchés publics, il conviendrait de lancer une procédure de mise en concurrence adaptée à la nature du besoin et à son enveloppe financière prévisionnelle.

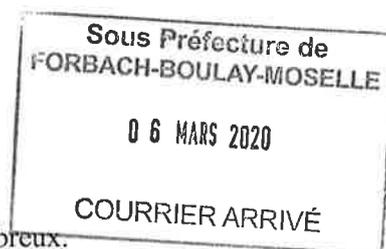
APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Après avis favorable du Bureau,  
et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, par :

40 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention,

**Décident**

- D'autoriser le lancement d'un marché pour la prestation de tri des fibreux.



**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 24 février 2020

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de l'affichage du compte-rendu de la délibération, le ..... 03 MARS 2020 .....  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le ..... 06 MARS 2020 .....